

Les jardins des déversoirs du Lac du Bourdon



Visorando



Randonnée n°10820341

Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°85

Après une partie en sous-bois, puis à découvert, les jardins situés en contre-bas du Lac du Bourdon offriront un superbe panorama d'alignements de déversoirs canalisés par des murs bâtis en grès de Puisaye. Puis, en longeant en partie le lac, retour au plan de baignade et au parking.

Durée :	3h00	Difficulté :	Facile
Distance :	10,00 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	64 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	59 m	Région :	Puisaye
Point haut :	254 m	Commune :	Saint-Fargeau (89170)
Point bas :	204 m		

Description

Stationner sur le parking de la Calanque, au pied du camping municipal et tout près de la base de loisirs et du plan de baignade.

(D/A) Sortir du parking, au plus près de l'entrée du camping. Face au lac, partir, tout de suite, sur la gauche pour prendre le chemin qui est sableux, sur une grande partie, et longe une partie amont du réservoir (à main droite).

(1) À l'angle gauche du poteau de balisage, part un chemin bordé d'une haie, sur la droite. Le prendre et parvenir en lisière de bois. Plus loin, c'est un chemin creux qui prend le relais et qui aboutit sur un chemin transversal.

(2) Continuer en partant à gauche. Arrivé devant une plate-forme de stockage de grumes, continuer tout droit sur le chemin stabilisé. Atteindre rapidement un premier croisement.

(3) Emprunter, sur la gauche, un chemin sous futaie. Lui aussi débouche sur une voie stabilisée, à suivre sur une centaine de mètres. Quitter cette voie et tourner à droite, toujours sur le chemin stabilisé en légère montée. Au croisement avec un chemin transversal, virer sur la gauche et déboucher sur un carrefour avec une route.

(4) Traverser avec prudence et , après un léger droite-gauche, prendre un chemin terreux. Longer une bande boisée sur la gauche pour arriver sur un espace dégagé avec des champs sur la gauche et un aérodrome sur la droite.

Suivre le chemin traversant ces zones. Atteindre un chemin transversal empierré.

Attention : chemin privé jusqu'à la route D485 (voir § Informations pratiques).

(5) Partir sur la gauche, passer devant la ferme des Caillots, typique avec sa grange au toit particulier. Atteindre la D185.

(6) Traverser avec prudence et maintenir, après avoir tourné à gauche, l'accotement droit. Au premier chemin sur la droite, quitter la route pour l'emprunter. Continuer toujours tout droit en laissant filer un chemin sur la droite et, peu après, en traversant un champ, tout en longeant une bande boisée à main droite pour déboucher sur un chemin assez large et offrant une vue sur l'arrière de la digue du réservoir.

Points de passages

- D/A Parking et - Camping de la Calanque**
N 47.609297° / E 3.118623° - alt. 221 m - km 0
- 1 Chemin sur la gauche**
N 47.607283° / E 3.127251° - alt. 217 m - km 0.73
- 2 Chemin transversal**
N 47.614378° / E 3.129526° - alt. 254 m - km 1.6
- 3 Croisement chemin stabilisé et chemin sous futaie**
N 47.614654° / E 3.121261° - alt. 247 m - km 2.23
- 4 Croisement avec une route**
N 47.616156° / E 3.114786° - alt. 236 m - km 3.08
- 5 Débouché sur un chemin transversal**
N 47.62627° / E 3.098544° - alt. 219 m - km 4.8
- 6 D485**
N 47.623229° / E 3.091807° - alt. 209 m - km 5.46
- 7 Jardins des déversoirs**
N 47.618436° / E 3.089252° - alt. 205 m - km 6.05
- 8 Digue du - Réservoir du Bourdon ou Lac du Bourdon**
N 47.617079° / E 3.086012° - alt. 217 m - km 6.41
- 9 Virage à 90°**
N 47.611157° / E 3.094637° - alt. 219 m - km 7.54
- 10 Carrefour avec la Route de la Coupure**
N 47.607518° / E 3.113375° - alt. 220 m - km 9.3
- D/A Parking et - Camping de la Calanque**
N 47.609285° / E 3.118605° - alt. 221 m - km 10

(7) Tourner à droite, puis, tout de suite, à gauche pour emprunter les 2 passerelles consécutives enjambant les bras du Ru du Bourdon. À la sortie de la dernière passerelle, virer sur la gauche et monter dans la partie herbeuse, en ayant les déversoirs à main gauche. En haut, se diriger vers la barrière située sur la gauche de la Maison des Gardes. Après l'avoir franchie, descendre jusqu'à la route.

(8) **Traverser avec prudence** cette voie et partir sur la gauche pour cheminer sur la digue qui offre une vue assez large sur le lac. Au bout, virer sur la droite. Prolonger sur la voie stabilisée en étant attentif à la circulation des voitures entre les différents bâtiments de loisirs et le lac. Arriver devant une courbe prononcée (sentier en face).

(9) Tourner à gauche et monter une route goudronnée (attention, une entrée dans cette courbe conduit à une propriété privée, ne pas l'emprunter). En haut, à la route transversale, tourner sur la droite en gardant l'accotement droit pour se faufiler aussitôt dans le chemin flanqué, au tout début, d'une borne au milieu. Poursuivre sur ce chemin creux en laissant les différentes entrées du centre équestre sur la gauche. Oublier, aussi, les différents départs sur la gauche ou sur la droite. Atteindre l'ancienne route avec, à droite, l'accès à la Coupure (séparation entre la partie loisirs et la partie usage de l'eau du réservoir).

(10) Passer tout droit et poursuivre, toujours, dans ce chemin bordé de chênes et autres arbustes. Passer devant les lieux de restauration. En bout, obliquer à gauche, **traverser la route avec prudence** pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

La portion entre (5) et (6) emprunte un chemin privé. Une convention de passage est accordée par périodes triennales. Les chiens doivent absolument être tenus en laisse et le plus grand respect des lieux doit être observé.

Cette portion est interdite aux vélos et engins motorisés.

À partir du (9) et jusqu'à l'arrivée, il est possible de suivre les berges du lac si, et seulement si, le niveau de l'eau est suffisamment bas.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°85 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

Ferme des Caillots : ne pas entrer dans la propriété, belle vue sur l'ancienne grange réhabilitée depuis le chemin.

À visiter :

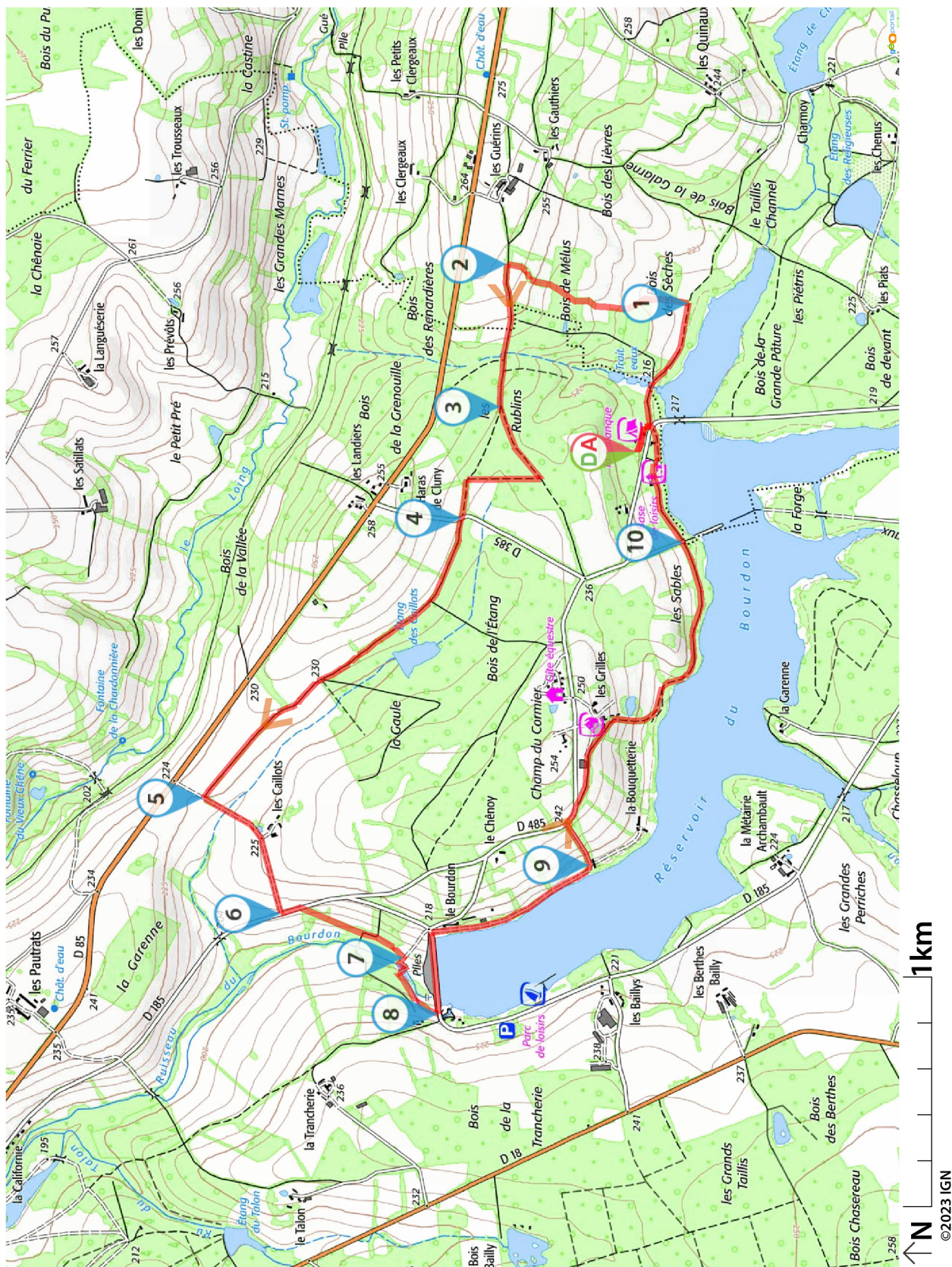
[Saint-Fargeau](#) - château, musée du son, beffroi...-

[Moutiers-en-Puisaye](#) - église avec peintures murales.

[Parc de Boutissaint](#).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-jardins-des-deversoirs-du-lac-du-bou/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

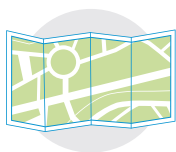
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



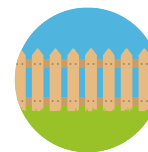
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.